



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015**

**Présents** : Mrs Mmes Jean-Luc GOUARIN, Valérie MICK-LANNEAU, Daniel CORRE, Joël VIGNOT, Jean-Louis BLETEL, Geoffroy d'AUMALE, Patrick BALDY, Christine ROCHELLE, Céline VANDENHENDE, Patricia JOURDAN, Melle Séverine MARCHE (jusqu'au point 3), Marc LUCAS, Serge DUPONT, Claudine KABELAAN

**Absents excusés** : Mme BERTOCCHI-PAUMIER Marie-Josée, Melle Séverine MARCHE à partir du point 4

**Pouvoirs** : Mme BERTOCCHI-PAUMIER Marie-Josée donne pouvoir à Mr Daniel CORRE  
Melle Séverine MARCHE donne pouvoir à Mme Christine ROCHELLE à partir du point 4

**Secrétaire de séance** : Mr Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir : division et acquisition de parcelle. Le conseil municipal, accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 20 h 30 par JL GOUARIN, Maire en exercice.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 octobre 2015. Madame KABELAAN informe d'une erreur dans le tableau de la dénomination et numérotation du lotissement du Bois de la Sainte. Dans le tableau des numéros pairs, le numéro 22 de la parcelle n° AD87 a été nommé numéro 2. Rectification faite le reste du compte rendu n'a fait l'objet d'aucune autre remarque. Il est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **FINANCES**

##### *Décision modificative*

Monsieur Joël VIGNOT, Maire-adjoint chargé des finances, expose à l'ensemble du Conseil Municipal, les écritures à mettre en place pour les postes budgétaires à modifier.

Le Conseil Municipal après avoir consulté le contenu de cette décision modificative, et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette décision modificative.



## Mairie de Fontenay le Vicomte

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D1641 Emprunts en euros		300.00
D21318-111 Equipements communaux	3500.00	
2135-111 Equipements communaux		2800.00
2183-111 Equipements communaux	300.00	
2188-111 Equipements communaux		700.00
	<b>3800.00</b>	<b>3800.00</b>

### URBANISME

#### Convention d'Intervention Foncière

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une entreprise de la zone d'activité située rue de l'Orme va cesser son activité. La commune souhaite saisir l'opportunité que représente la mise en vente de celle-ci (parcelle cadastrée AD0001 d'une surface de 14894 m<sup>2</sup> en zone UD du PLU). Afin de repenser et d'assurer la maîtrise de son développement urbain sur ce secteur, une convention d'Intervention Foncière avec l'EPIFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France), est proposée au Conseil Municipal. Une mise en place d'un périmètre d'étude pour impulser une réflexion spécifique autour de l'aménagement de ce site particulièrement stratégique, situé sur ce qu'on pourrait appeler le nouveau centre du village. Par une obligation de révision de son PLU à échéance de 5 ans, la commune permettra une urbanisation raisonnée avec la réalisation de logements en général et de logements locatifs sociaux à hauteur de 30% de l'opération en particulier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 1 abstention (M. BLETEL) 2 Voix Contre (Mme KABELAAN, M. DUPONT), **autorise** monsieur le maire à signer ladite convention

#### ADAP « Agenda d'Accessibilité Programmé »

Le 28 septembre 2015, la commune a transmis pour avis à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne un dossier de demande de validation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé pour la mise en conformité de nos bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Ce document aurait dû être accompagné d'une délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à présenter ce dossier.

Ce jour, et après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** M. le Maire à présenter une demande de validation de l'Agenda (cerfa 15246\*01 pièce 4)



## *Mairie de Fontenay le Vicomte*

---

### Division et acquisition de parcelle **Point rajouté à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un accord est intervenu avec les propriétaires de la parcelle cadastrée AC64, parcelle concernant le projet de création par la commune d'un « city stade ». Cette parcelle de 2000m<sup>2</sup> issue d'une parcelle de 9000 m<sup>2</sup> située avenue Saint Rémi et mitoyenne du complexe sportif répond pleinement au projet d'implantation. Le service des Domaines a estimé à 20€ le mètre carré. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente avec les propriétaires, de faire borner la parcelle par un géomètre et de finaliser l'opération en déposant une demande de subvention au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **SDCI**

#### Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Préfet de l'Essonne a saisi toute les collectivités concernées à se prononcer sur le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pris en application de la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) avant la fin de cette année.

Après présentation du dossier, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** par 1 voix contre (Severine MARCHE), et 1 abstention Claudine KABELLAAN d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

### **SOCIAL**

#### Frais d'écolage

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter des frais d'écolage pour un enfant fontenois scolarisé dans une classe spécialisé. (CLIS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **autorise** le paiement de ces frais d'un montant de 600.00 €.

### **CCVE**

#### Motion aire de grand passage pour les gens du voyage à Chevannes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de motion concernant l'implantation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage sur la commune de Chevannes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Déclare s'opposer totalement à l'implantation éventuelle d'une aire d'accueil de grands passages pour les gens du voyage sur la commune de Chevannes.



## **DIVERS**

### Création d'emploi – Agent recenseur

Dans le cadre du recensement de la population, il appartient à la commune de créer des emplois de non titulaires à temps non complet pour les agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2016. Les agents seront rémunérés selon un forfait.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** la création de 3 emplois et de les rémunérer selon un forfait.

### Rapport annuel – SIARCE

Monsieur le Maire informe les élus de la mise à disposition du rapport annuel 2014 du SIARCE. Ce rapport est à la disposition du public en mairie aux heures et jours d'ouverture.

Le Conseil Municipal prend acte.

### Modification du périmètre du SIARCE

Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de restauration de Cours d'Eau. Par délibération en date du 8 octobre 2015, le comité syndical a validé l'adhésion de la commune de Morsang-sur-Seine dans le syndicat. Il appartient désormais aux communes membres de délibérer à son tour pour prendre en compte ces modifications. A savoir :

Adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de réseaux et de cours d'Eau de la commune de Morsang-sur-Seine au titre de la compétence adduction d'eau potable et approuver les statuts modifiés par l'extension du périmètre du SIARCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **approuve** et valide ces modifications.

Divers : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté portant délégation de fonction a été pris en faveur de Madame Patricia JOURDAN. Cette délégation est accordée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015, pour intervenir dans le domaine : vie scolaire. Une indemnité pour un montant de 148,25 € mensuel lui est accordée.

Clôture du Conseil Municipal : 22 H 25

Le secrétaire de séance  
Patrick BALDY

Le Maire  
Jean-Luc GOUARIN